



## AVIS PUBLIC

### Demande de dérogations mineures

Veillez prendre avis qu'à une séance ordinaire qui sera tenue le 16 décembre 2024 à 19 heures, à la salle du conseil municipal au 2<sup>e</sup> étage de la mairie, située au 145, rue Saint-Louis, à Saint-Eustache, le conseil sera saisi de la demande de dérogations mineures suivante:

NATURE ET EFFETS DE LA DEMANDE	DÉSIGNATION DE L'IMMEUBLE
<ul style="list-style-type: none"><li>• Permettre un alignement d'arbres le long de la ligne de lot arrière et des lignes de lot latérales, dans lequel 16 arbres sont manquants, alors que le règlement numéro 1675 prévoit un ratio minimal de 39 arbres, soit un 1 arbre au 7,0 mètres le long des lignes de lot arrière et latérales pour un immeuble de 16 logements et plus;</li><li>• Permettre un indice de canopée de 25,36 %, alors que le règlement numéro 1675 de zonage exige un indice de canopée d'au moins 40 % sur un site pour un immeuble résidentiel de 16 logements et plus;</li><li>• Permettre une aire de stationnement souterraine située à une distance de 1,69 mètre en marge avant (boulevard Arthur-Sauvé) et de 0,57 mètre en marge avant (rue Dorion), alors que le règlement numéro 1675 de zonage exige une distance minimale de 4,50 mètres d'une ligne de lot en marge avant;</li><li>• Permettre 74 cases de stationnement, alors que le règlement numéro 1675 de zonage exige 75 cases de stationnement.</li></ul> <p>(DM 2024-0181)</p>	163, boulevard Arthur-Sauvé

Le conseil entendra toute personne intéressée par cette demande.

Fait à Saint-Eustache, ce 26<sup>e</sup> jour de novembre 2024.

La greffière,  
Isabelle Boileau